



Résumé du rapport d'activité 2024

Service d'audit interne de l'Etat de Genève

Objectifs du service

Pour l'année écoulée, les objectifs fixés au service d'audit interne étaient les suivants :

1. S'assurer que nos audits apportent de la valeur ajoutée aux parties prenantes.
2. Communiquer clairement et favoriser des relations de confiance durables avec les parties prenantes.
3. Gérer les ressources conformément aux exigences de l'Etat et aux normes professionnelles
4. Fournir des prestations d'audit de qualité.

Les objectifs n°1 et n°2 sont notamment évalués sur la base de questionnaires de satisfaction. Il se mesurent par les sous-objectifs suivants :

	Valeur cible	Valeur 2024
Obtenir une appréciation positive du travail du SAI par les commissions	85%	87%
Obtenir une appréciation positive du travail du SAI par les entités contrôlées	85%	93%

L'objectif n°3 est notamment évalué par le sous-objectif suivant :

	Valeur cible	Valeur 2024
Respect des délais planifiés pour les contrôles	90%	92%

L'objectif n°4 est évalué par l'obtention de la certification IIA tous les 5 ans. Le SAI a renouvelé sa certification fin 2023.

Contrôle du SAI – Agrément et certification

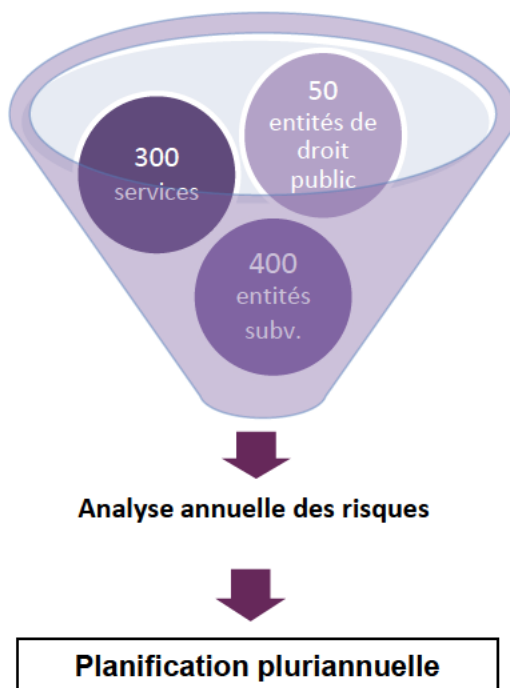
Au début de l'année 2020, le SAI a reçu de l'autorité de surveillance des réviseurs (ASR) le renouvellement de son agrément en qualité d'expert-réviseur.

Par ailleurs, depuis 2012, l'organisation du SAI est certifiée par un organisme externe conforme aux normes de l'IIA, normes qui définissent les règles professionnelles en matière d'audit interne. Lors de sa dernière certification (novembre 2022), l'évaluateur externe a validé « un excellent niveau de conformité aux exigences professionnelles ».

Ces agréments confirment le haut niveau de qualification du personnel du SAI et la qualité de la gestion du service. Par ailleurs, ils permettent d'attester que rien n'entache l'indépendance et l'autonomie du SAI.

Planification des audits

Le champ de contrôle du SAI comprend plus de 750 entités (services, offices, entités de droit public et privé). Le choix des audits repose sur une analyse annuelle des risques de chacune de ces entités. L'analyse aboutit à une planification pluriannuelle sur cinq ans.

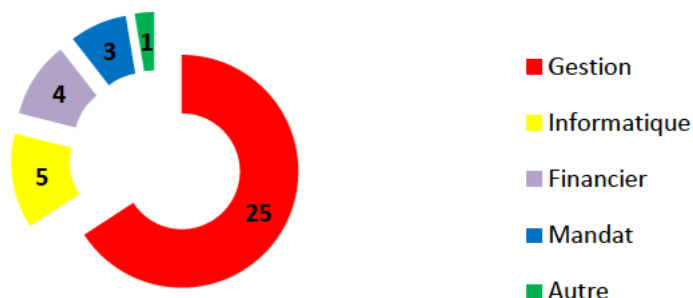


La planification des audits du SAI a également pour objectif de couvrir l'ensemble des politiques de l'Etat. Le tableau suivant présente la couverture des politiques pour les trois dernières années :

Politiques		Nombre de rapports		
		2022	2023	2024
A	Autorités et gouvernance	4	2	2
B	États-majors et prestations transversales	1	6	3
C	Cohésion sociale	7	10	13
D	Culture, sport et loisirs	0	3	3
E	Environnement et énergie	1	2	0
F	Formation	6	8	6
G	Aménagement et logement	2	0	2
H	Sécurité et population	3	1	3
I	Impôts et finances	1	2	2
J	Justice	1	0	0
K	Santé	3	3	1
L	Économie et emploi	1	1	0
M	Mobilité	2	0	2

Rapports émis

Pendant l'année 2024, le service d'audit interne a émis 38 rapports qui peuvent être répartis dans les catégories suivantes :



Les rapports émis concernent les entités suivantes :



Ces rapports comportent **205 observations et recommandations**, dont la répartition en termes d'importance¹ et de types d'audit est la suivante :

	Observations Niveau 1	Observations Niveau 2	Observations Niveau 3	Observations Niveau 4	Total
Audits financiers	0	3	0	0	3
Audits de gestion	43	89	11	0	143
Audits informatiques	7	33	6	0	46
Mandats	1	12	0	0	13
Total	51	137	17	0	205

¹ Le degré d'importance de l'observation est exprimé par la graduation suivante : 1 - 2 - 3 - 4 (ordre croissant d'importance). L'importance attribuée à chaque observation découle d'une évaluation propre au SAI.

Pistes d'économies

Les recommandations émises en 2024 font ressortir des économies possibles de l'ordre de plusieurs millions de francs.

Il sied, par ailleurs, de souligner que les recommandations du SAI n'ont pas comme unique objectif d'apporter une plus-value financière. Son champ d'actions couvrant l'ensemble des activités de l'Etat, l'objectif du SAI est également d'apporter une plus-value dans la maîtrise des risques et l'atteinte des objectifs opérationnels, le respect des lois et des règlements, ainsi que d'assurer la qualité du reporting financier et de gestion. Souvent moins spectaculaires, les recommandations émises dans ces domaines participent néanmoins à une meilleure organisation de l'Etat et, partant, à son efficience.

Observations ouvertes et suivi des recommandations

Dans le cadre du suivi des recommandations, malgré les efforts des départements, nous constatons qu'au 31 mars 2025, il reste pour les rapports sortis en 2024 et antérieurs :

731 observations ouvertes, dont **1** de niveau 4, **111** observations de niveau 3, **466** observations de niveau 2, et **153** observations de niveau 1.

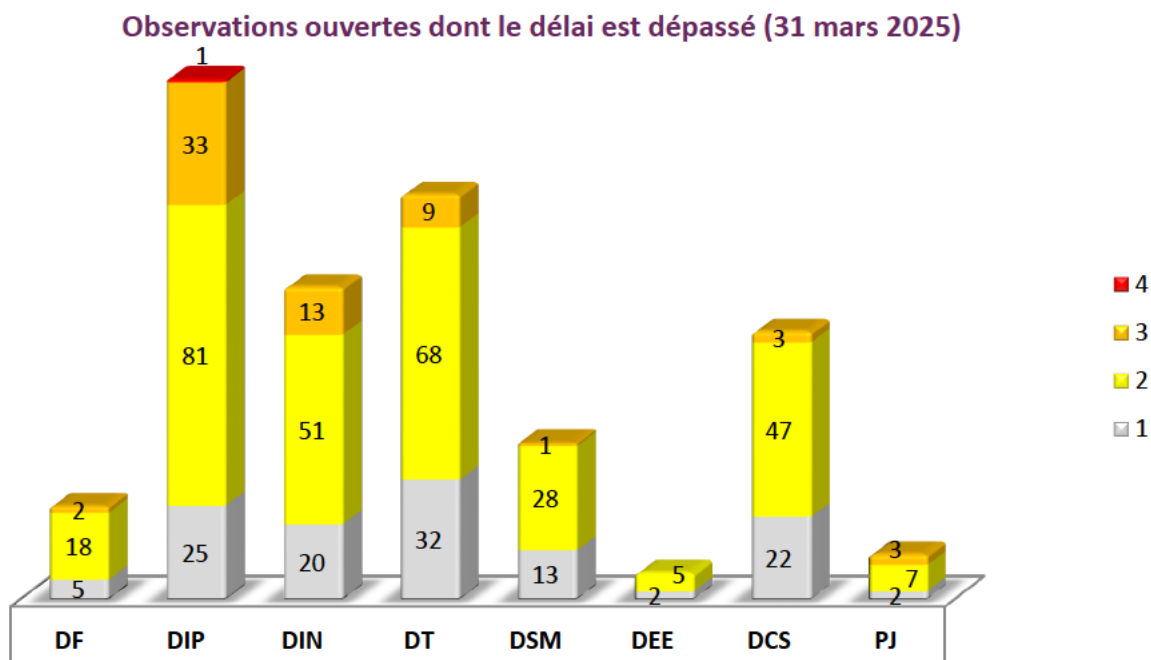
La situation est en légère amélioration par rapport aux années précédentes.

Ces observations se répartissent entre les départements de la manière suivante :

	CHA	DF	DIP	DIN	DT	DSM	DEE	DCS	PJ	Total
Niveau 1	1	7	35	24	33	15	3	32	3	153
Niveau 2	1	36	135	79	70	51	5	81	8	466
Niveau 3	2	3	64	17	11	8	0	3	3	111
Niveau 4	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Total	4	46	235	120	114	74	8	116	14	731

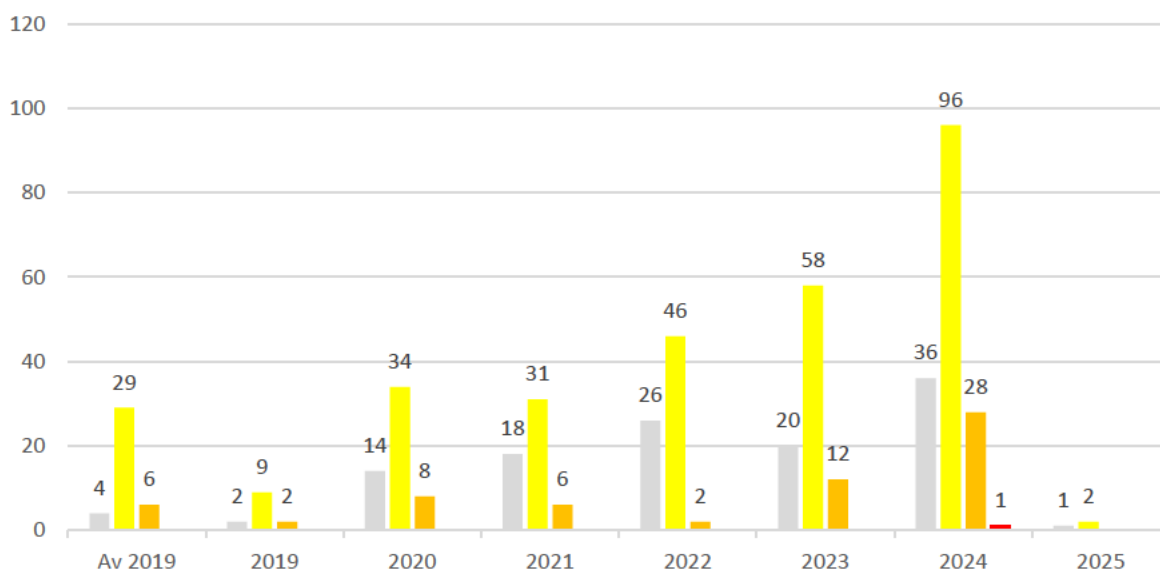
Dépassement des délais de mise en œuvre

Sur les 731 observations ouvertes, 491 observations ont dépassé les délais de régularisation.



Importance des retards

Le tableau suivant présente quant à lui le retard dans la mise en œuvre des observations.





Liste des audits effectués par le SAI en 2024

N° rapport	Titre du rapport
24-01	Association du scoutisme genevois (ASG)
24-02	Association pour l'exploitation de l'Établissement médico-social Le Léman (APEEL)
24-03	Croix-Rouge genevoise – service Chaperon Rouge
24-04	Établissements publics pour l'intégration – Gouvernance des systèmes d'Information
24-05	Formation gymnasiale (Prestation F02.01)
24-06	Chancellerie d'Etat – Audit RH
24-07	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
24-08	Association EMS Bon Séjour
24-09	Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)
24-10	Pilotage des aides financières aux organismes de vacances
24-11	Pilotage des soutiens et aménagements scolaires destinés aux élèves à besoins particuliers de l'ESII
24-12	Projet de Loi Kairos
24-13	Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)
24-14	Gouvernance des achats de l'Etat
24-15	Rapport relatif à l'audit des ADB de l'année 2023 - Groupe Mutuel
24-16	Rapport d'activité 2023
24-17	Service de l'assurance-maladie (SAM)
24-18	Centre protestant de vacances (CPV)
24-19	Fondation Ensemble
24-20	Université de Genève - Gestion des projets IT
24-21	Service des prestations complémentaires (SPC)
24-22	Fondation de la Cité universitaire de Genève (FCUG)
24-23	Fondation au Cœur des Grottes (CdG)
24-24	Direction de la perception - Service de l'impôt à la source
24-25	Pilotage des périodes d'enseignement dans le degré secondaire II (DGSEII)
24-26	Fondation des parkings
24-27	Centre-Espoir
24-28	Pilotage de la politique d'information et d'orientation des élèves (SOSP)
24-29	Association l'École des parents, Genève (EP)
24-30	Établissement de détention administrative FAVRA
24-31	Réconciliation des comptes du service des contraventions (SdC)
24-32	Service évaluation, système de rémunération et expertise métiers (SESREM)
24-33	Habitats et accompagnements des générations seniors (HAGES)
24-34a	AFC - Audit du décompte IFD 2023
24-35	Office cantonal des véhicules (OCV)
24-36	Insieme-Genève
24-37	OCSIN - Gestion des annuaires d'authentification de l'Etat
24-38	Centre écoute contre le racisme (ECR)